

Québec français



Où allons-nous?

Donia Loignon

Number 129, Spring 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55741ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Loignon, D. (2003). Où allons-nous? *Québec français*, (129), 30–30.

Où allons-nous ?

PAR DONIA LOIGNON*

Le 16 janvier dernier, le recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), M. Roch Denis, rendait public le rapport d'un groupe de travail qui, s'il était accepté intégralement par l'institution, viendrait modifier à court terme son visage français.

Pour vous permettre de bien vous situer, rappelons certains éléments.

En octobre 2000, la Commission des études de cette université créait un *Groupe de travail sur l'intégration des étudiants allophones à l'UQÀM et sur la langue d'enseignement* présidé par M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté d'éducation. En mai 2002, le *Groupe* remettait son rapport à la Commission des études (vous pouvez le lire en visitant le site de l'Université : www.uqam.ca). Dans son édition du samedi 26 octobre 2002, Marie-Andrée Chouinard, du journal *Le Devoir*, en faisait un très bon compte-rendu. (vous pouvez le lire en visitant le site www.ledevoir.com et en utilisant leur moteur de recherche par date).

Naturellement, les représentants des communautés culturelles à qui le recteur présentait le rapport ont salué l'ouverture de l'Université face aux allophones (voir l'article de Mme Chouinard dans *Le Devoir* du 17 janvier 2003 : « L'UQÀM veut améliorer la qualité du français »). Pour sa part, la SSJB l'a carrément rejeté, d'après l'article, appelant même MM. Simard et Landry à prendre leurs responsabilités alors que l'expresident de *La Commission des États généraux sur la langue*, M. Gérald Larose, applaudissait aux idées du rapport.

Où se situe l'AQPF ?

Nous saluons le courage de l'UQÀM pour avoir osé se pencher sur cette problématique. La langue demeure un sujet très délicat au Québec. On ne réfléchit pas tout haut sans risquer de se faire taper sur les doigts. Et c'est compréhensible. Ce sujet fait vibrer nos cordes les plus sensibles. Mais est-ce à dire que ce rapport doit être rejeté du revers de la main ou accepté d'emblée comme l'ont fait certains ? Nous ne le croyons pas.

Que l'UQÀM songe à assouplir son règlement des études pour permettre à des non-francophones d'être admis dans des programmes ciblés et limités ne nous effraie pas. Il nous apparaît correct que l'institution fasse preuve d'ouverture à l'autre et accepte qu'il ne puisse maîtriser la langue commune aussi bien que le Québécois francophone. Déjà, dans les écoles secondaires et au Cégep, les enseignants se montrent « compréhensifs » face à certaines erreurs dites de langue seconde pour ces élèves allophones.

Nous applaudissons également à la recommandation selon laquelle *tous les étudiants* devraient maîtriser le français oral et écrit. À l'UQÀM, seuls les futurs diplômés en enseignement sont soumis à divers tests pour mesurer leur degré de maîtrise du français. Ce changement de cap ne peut qu'aider à améliorer la qualité de la langue commune au Québec. Espérons que les constituantes de l'Université du Québec et les autres universités qui n'ont pas encore une telle politique agiront le plus tôt possible dans ce sens.

Là où l'AQPF n'est pas d'accord avec le *Groupe de travail*, c'est lorsqu'il recommande au chapitre 4, au nom de l'internationalisation des savoirs, « que l'UQÀM puisse offrir dans ses champs particuliers d'expertise de formations dans une autre langue que le français à des groupes d'étudiants étrangers spéciaux, et que celles-ci (les formations particulières) incluent un apprentissage linguistique de la langue seconde française ». Par « autre langue », il n'est pas exagéré de croire que ces formations ou cours seront donnés à 99,99% en anglais. Et quand, dans le même chapitre, *Le Groupe* suggère « que l'UQÀM introduise dans ses programmes à cheminement international reconnu, un nombre limité de cours disciplinaires dispensés dans une langue autre que le français », on n'est pas loin de croire à une dérive.

L'UQÀM, comme toutes les universités francophones, constitue un phare pour le Québec francophone. Si les autres institutions de haut savoir décidaient de suivre *Le Groupe* au nom des mêmes justificatifs, que va devenir notre frêle embarcation sur cette immense mer anglophone ? Serait-ce un signal de nécessaire bilinguisation de notre société ? Et nous savons où mène une société bilingue.

Que l'université veuille rendre bilingues, par des cours d'appoint, certains de ses étudiants dont la carrière l'exige, ça va, mais que l'on suggère, pour tous les étudiants d'un baccalauréat, qu'ils suivent trois cours dans une autre langue (décodons ici la langue anglaise) nous étonne.

Quel signal veut-on envoyer à la société ? Quel effet d'entraînement aurait une telle politique linguistique pour les autres universités francophones du Québec ? Où s'en va la loi 101 ? Vraiment, au Québec, certains ont le don de se tirer dans le pied !

* *Président de l'AQPF.*

Une langue, une culture par Arlette Pilote (Pour le comité organisateur)

C'est le thème du prochain congrès de l'Association québécoise des professeures et des professeurs de français qui se tiendra les 24 et 25 octobre 2003, à Saint-Hyacinthe.

Ce thème permettra de nous poser plusieurs questions : Y a-t-il une place pour la culture de la langue à l'école ? Quelles valeurs culturelles privilégier pour la classe de français ? Enseigner la littérature, oui... mais comment ? Développer une compétence culturelle, qu'est-ce que cela signifie ?

Le congrès sera organisé en fonction des axes suivants :

- Hériter d'une culture : la recevoir en partage
- Concevoir sa culture : se la représenter, la créer, la réinventer
- Habiter sa culture : vivre, se développer harmonieusement dans son espace culturel
- Transmettre sa culture : la léguer, l'expliquer, l'enseigner...
- Partager sa culture : établir des ponts avec les autres cultures

Nous invitons tous nos membres à penser dès maintenant à des sujets possibles d'ateliers liés à ces grandes orientations. Un formulaire d'inscription vous parviendra début mars afin que vous puissiez présenter votre projet au cours du printemps. Toute autre personne intéressée à proposer l'animation d'un atelier directement en lien avec la thématique peut communiquer avec Céline Aubé, secrétaire de l'AQPF (tél. : (418) 683-0947), qui lui indiquera la procédure à suivre pour déposer son projet.